

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2022

<u>Présents</u> : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT- X. HUSSON - C. LAPERSONNE – G. LHEUREUX – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN	<u>Excusés</u> : 0
<u>Présidente</u> : Marie Claude REMY	<u>Secrétaire de séance</u> : Caroline LAPERSONNE
<u>Ordre du jour</u> :	
1) Prix des affouages pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 3) Délibération Budgétaire Modificative N°2 3) Questions diverses	

La réunion débute à 18h45 et le quorum est atteint.

Le dernier procès-verbal datant du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Délibération 22-29 : Fixation du prix des affouages

Il est rappelé au conseil municipal que notre collectivité donne régulièrement la possibilité aux habitants du village de réaliser dans la forêt communale du bois de chauffage « affouage », vendu au tarif de 7,40 € le m³ pour les hivers 2019 et 2020.

Il est proposé de fixer le prix de cession du bois réalisé par les affouagistes pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 à 8 € le m³ pour les habitants de Mutigny.

Il est également proposé de couper sur le lieu-dit « La Plaine » sur la parcelle 22.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix de cession du bois réalisé par les affouagistes à compter de l'hiver 2021-2022 et 2022-2023 à 8 € le m³ pour les habitants de Mutigny, sur le lieu-dit « La Plaine ».

pour : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT- X. HUSSON - C. LAPERSONNE – G. LHEUREUX – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

contre : 0



Délibération 22-31 : Budgétaire Modificative n°2

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été repris la somme de 165 539 € en recette d'investissement au compte 001 au lieu de 550 204.06 € (résultat d'investissement 2021). Il convient donc d'intégrer les 384 665.06 € manquant via une délibération budgétaire modificative.

Pour régulariser cette situation, Madame le Maire propose les opérations suivantes :

Section Investissement :

Recette Investissement 001 : + 384 665.06 €

Recette Investissement 1641 (ligne emprunt) : - 107 908.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les opérations ci-dessus mentionnées.

pour : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT- X. HUSSON - C. LAPERSONNE – G. LHEUREUX – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

contre : 0

Questions diverses :

- Eclairage public : le conseil suggère d'adapter les horaires d'extinction des réverbères, de 23h à 5h30, à mettre en place lors d'un prochain déplacement du SIEM.
- Illuminations de Noël : le conseil décide de maintenir la location d'illuminations avec la société AB, tout en concentrant celles-ci autour de la place Garitan. Des décorations naturelles seront par ailleurs installées dans le village, et un grand sapin sur la place. L'envoi de cartes de vœux aux habitants est maintenu, avec l'invitation aux vœux du Maire.
- Acquisition de la maison Gobin : le bornage de l'ilot de parcelles cadastrées « Le Village » AD 800, 801 et 802 a été réalisé le 11 octobre par un géomètre-expert, avec un projet de division avec le propriétaire mitoyen. Compte tenu de la configuration du terrain, la commune se renseigne pour étudier le projet avec un architecte voire un cabinet d'ingénierie.
- Borne incendie Route de Montflambert : aucune borne n'est référencée par la CCGVM. Ce point va être éclairci avec la CCGVM pour s'assurer du respect des obligations et des équipements en place ou à mettre en place pour lutter contre les incendies.
- Maison 1 côte de mai : le Comité des fêtes vient présenter au conseil municipal son projet d'utiliser cette maison, aujourd'hui libérée, pour réaliser des projets, ateliers, etc. à destination des habitants. Une visite va être réalisée pour faire un point des travaux de réhabilitation. La commune entend aussi pouvoir utiliser ce local pour des évènements ponctuels.

MAIRIE DE MUTIGNY



La séance est levée à 20h45.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 28 novembre 2022 à 18h30.